

Province de **LIEGE**
Arrondissement de **WAREMME**

C.C.P. : 000-0025082-56
BELFIUS : 091-000444209

Tél. : 04/259.92.50
Fax : 04/259.41.14

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE Rue Albert 1^{er} ,16
--

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} JUIN 2021

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;

Mmes et MM. ~~J-M. ROUFFART~~, P. BRICTEUX, M. VAN EYCK-GEORGIEN, D. KELLECI, Echevins ;

M. J-F. WANTEN, Président du CPAS et Conseiller communal ;

Mmes et MM. G. BINET, C. SERVAIS L. ALFIERI, ~~N. DELVAUX~~, P. LEMESTRE, M-E. HAIDON, A. LEJEUNE, P. FIERENS, T. VELLE, T. BELTRAN MEJIDO et S. SHIRIMBERE, Conseillers communaux ;

Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusés : Mme DELVAUX, M. ROUFFART.

SEANCE PUBLIQUE

1. Plan Communal de Développement Rural. Présentation. Adoption.

Le PCDR est présenté par Monsieur le Bourgmestre, Madame Audrey WANZOUL (FRW), Madame Christine JASSELETTE (CLDR), Monsieur Philippe GILBERT DE CAUWER (CLDR), Madame Laurence DOCQUIR (Auteur de projet) et Monsieur Pierre BRICTEUX.

La présentation est annexée au procès-verbal.

Madame SHIRIMBERE adresse ses remerciements pour la présentation. Elle voudrait revenir sur les objectifs 7 à 10 relatifs à la cohésion territoriale : elle trouve que prévoir une journée consacrée aux Stockalys (goûter des produits locaux, ...) aurait pour effet de ressouder les habitants.

Madame DOCQUIR explique que les fiches ne sont pas figées, elle juge l'idée de Madame SHIRIMBERE très intéressante et elle invite les conseillers à participer à la réflexion.

Madame WANZOUL signale qu'il existe aussi une fiche « Organisation d'événements fédérateurs » qui elle non plus n'est pas figée.

Madame HAIDON souhaite remercier les participants de la CLDR ainsi que Mesdames DOCQUIR et WANZOUL. Elle ne comprend pas bien pourquoi on a repris deux projets à présenter.

Madame WANZOUL explique que pour la présentation du PCDR au Pôle d'Aménagement du Territoire (PAT), il fallait choisir quelques projets représentatifs, les plus spécifiques du territoire. On a opté pour les projets de la place Douffet et de l'Union.

Elle ajoute que pour une question de calendrier, il est compliqué de solliciter un subside pour l'Union maintenant.

Madame HAIDON demande, de par son expérience, si Madame WANZOUL sait quand on pourra développer des projets des lots 2 et 3.

Madame WANZOUL répond qu'on ne sait pas encore quand le PCDR sera approuvé et ajoute qu'on espère bénéficier d'une durée de 10 ans pour l'obtention de subsides. Elle indique qu'on peut toujours, sur proposition de la CLDR, faire remonter un projet dans le lot 1, par exemple.

Monsieur BELTRAN est surpris que la présentation de ce soir ne soit pas la même que celle faite à la CLDR. Ce qui l'embête, c'est qu'on ne suive pas les recommandations de la CLDR. Il termine en déclarant que toutes les bonnes intentions, on les connaît depuis longtemps.

Madame WANZOUL déclare que la CLDR a eu la présentation de toutes les parties et qu'elle a déjà entendu la présentation de ce soir à de multiples reprises. Elle explique que la procédure suivante doit être respectée : approbation du programme par la CLDR puis par le Conseil communal. Elle signale que ce programme permettra de réaliser des projets en allant chercher des subsides. Elle fait observer que c'est bien la CLDR qui a adopté la classification des projets et indique que depuis le début, on signale aux réunions qu'il y a possibilité de faire remonter un projet, qu'il s'agit d'une compétence de la CLDR.

Monsieur LEJEUNE déclare qu'il a été question de biodiversité mais il ne voit pas qu'on envisage de s'affilier à des associations spécialisées, ce, afin de ne pas faire n'importe quoi. Il voudrait qu'on s'affilie à une association naturaliste.

Madame DOCQUIR répond que dans les fiches projets, on parle de partenariats avec notamment NATAGORA, CONTRATS de RIVIERES, ...)

Monsieur LEJEUNE trouve qu'il faudrait créer un service environnement qui sache comment entretenir.

Madame WANZOUL déclare qu'on travaille avec des professionnels compétents.

Monsieur LEJEUNE répond que le personnel d'entretien n'est pas toujours à même de déceler les mauvaises herbes des bonnes place Douffet.

Madame HAIDON voudrait savoir si quelque chose est prévu au niveau de la mobilité au sein du hameau de la Tincelle, elle signale qu'il s'agit d'une demande qu'elle vient de recevoir d'une habitante de ce hameau et elle ne sait pas répondre.

Monsieur le Bourgmestre ne peut que conseiller à cette personne de se porter candidate pour intégrer la CLDR.

Madame WANZOUL indique qu'il est prévu d'informer la population au terme de la procédure.

Monsieur VELLE déclare avoir fait partie de la CLDR au début et qu'il a constaté beaucoup d'implication et de motivation des membres présents. Il estime essentiel, lorsque le PCDR sera adopté par le Gouvernement wallon de continuer le soutien.

Monsieur FIERENS, par rapport à la mobilité à Saint-Georges, déclare qu'il est question de la création de 600 habitats et demande si on prévoit de solutionner le problème de mobilité et à quelle échéance.

Madame DOCQUIR répond que l'objectif est que les gens utilisent moins leur voiture dans la commune, raison pour laquelle l'accent a été mis sur la mobilité douce.

Monsieur FIERENS indique qu'il ne faut pas perdre de vue cette problématique de la mobilité.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on fait plus qu'y penser.

Monsieur BELTRAN regrette le recours aux abréviations, il trouve qu'il faut veiller à obtenir un maximum d'adhésion et que parfois on se renferme dans un discours qui manque de pédagogie.

Madame SHIRIMBERE demande si dans le cadre de ce plan, on avait la possibilité d'agir par rapport aux lignes TEC.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'après 4 ans de demandes, le Collège a reçu une réponse positive du TEC concernant la déviation de la ligne 47 vers le complexe commercial.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 25/05/2012 d'initier une Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;

Vu la décision du Collège communal du 20/06/2017 de désigner Laurence Docquir (auteur de projet) comme auteur de projet ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25/05/2012 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28/03/2019 approuvant les membres effectifs et suppléants de la Commission locale de Développement rural ainsi que les membres politiques ;

Considérant que l'avant-projet de Programme communal de Développement rural, tel que défini dans le dossier repris en annexe, a été élaboré par Laurence Docquir (auteur de projet) et la Fondation Rurale de Wallonie ;

Considérant que la Commission locale de Développement rural, réunie le 31/05/2021, a approuvé au consensus, l'avant-projet de PCDR ;

Considérant que le Collège communal, en séance du 01/06/2021, a approuvé l'avant-projet de PCDR ;

Moyennant l'avis de recevabilité de l'Administration régionale concernant le PCDR transmis par la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse en juin 2021 ;

SUR proposition du Collège Communal ;

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1^{er}

D'approuver le projet de Programme communal de Développement rural de la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse ;

Article 2 :

D'adresser la présente délibération, pour information et suite utile :

- à la Ministre de la Ruralité, Madame Céline Tellier;
- au Secrétaire du Pôle d'Aménagement du Territoire, Monsieur Benoit Brassine ;
- à l'Administration (SPW ARNE);
- à la Fondation Rurale de Wallonie ;
- à Laurence Docquir (auteur de projet).

AINSI fait en séance les jour, mois et an que dessus.

2. Plan Communal de Développement Rural. Première demande de convention. Décision.

Madame WANZOUL indique que la CLDR a demandé les premières conventions dans l'ordre suivant lors de la séance d'hier :

1. La finalisation de l'aménagement de la place Douffet à Stockay ;
2. L'aménagement de la Plaine de jeux à Stockay ;

3. La réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements doux.

Elle signale que ces conventions pour obtenir des subsides pourraient être activées à court terme.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu sa délibération de ce 1^{er} juin 2021 adoptant le projet de PCDR de la Commune de Saint-Georges ;

Vu la proposition de la CLDR réunie ce 31 mai 2021 d'introduire des demandes de conventions dans l'ordre suivant :

1. La finalisation de l'aménagement de la place Douffet à Stockay ;
2. L'aménagement de la Plaine de jeux à Stockay ;
3. La réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements doux ;

A l'unanimité :

Adopte l'ordre proposé par la CLDR pour l'introduction des demandes de conventions, soit :

1. La finalisation de l'aménagement de la place Douffet à Stockay ;
2. L'aménagement de la Plaine de jeux à Stockay ;
3. La réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements doux.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 21h35.

Par le Conseil ;

La Directrice générale,

Catherine DAEMS.

Le Bourgmestre,

Francis DEJON.